

Conformément à sa mission de contrôle, l'Autorité a fait réaliser au cours de ces dernières années plusieurs campagnes de mesures acoustiques en Région Parisienne par divers bureaux d'études indépendants.

Il est proposé ici un résumé des résultats obtenus exprimés en terme de niveaux acoustiques maximum mesurés (L_{Aeq(1s)}max : niveau maximum atteint au passage de l'avion sur une intégration temporelle d'une seconde) sur les différents sites de mesures.

Les rapports sont consultables dans leur intégralité dans les locaux de l'Autorité.

En 2005 la société IMPEDANCE réalise à la demande de l'ACNUSA 2 points de mesures.

FAVIERES

Du 16/12/05 au 20/12/05 sur la commune de Favières (rue de la Rucherie), 1069 événements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'ouest.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

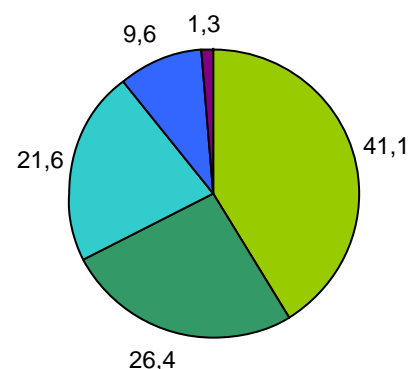
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des L_{Aeq} court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	Du 16/12/05 au 20/12/05	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	439	41,1
entre 55 et 60 dB(A)	282	26,4
entre 60 et 65 dB(A)	231	21,6
Entre 65 et 70 dB(A)	103	9,6
Supérieur à 70 dB(A)	14	1,3
Total dans ces intervalles	1069	100



Du 16/12/05 au 20/12/05 sur la commune de Favières (Hermières), 965 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'ouest.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	Du 16/12/05 au 20/12/05	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	476	49,3
entre 55 et 60 dB(A)	171	17,7
entre 60 et 65 dB(A)	182	18,9
Entre 65 et 70 dB(A)	117	12,1
Supérieur à 70 dB(A)	19	2,0
Total dans ces intervalles	965	100

